

Directeur de Publication :
J.P. MEURILLON

Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)
B.P.90616
78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)
District des Yvelines de Football
41, avenue des 3 Peuples
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Téléphone : 01 80 92 80 20
Télécopie : 01 80 92 80 31
Mail : administration@dyf78.fff.fr

Horaires d'ouverture

LUNDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MARDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MERCREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
JEUDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
VENDREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00

Composition

ALEXANDRE, CHRISTOPHER,
CLÉMENTINE, FRANCK, KARIM, KÉVIN,
MICHÈLE, NICOLAS, WILLIAM

Lignes directes DYF

LE SECRETARIAT GENERAL

Compétitions et Futsal

Clémentine LUNT - 01 80 92 80 20

Arbitrage

Karim CHOUIKA - 01 80 92 80 25

Règlements, Discipline, C.D.P.M.E. et
C.V.E.S.

Christopher KOLA DIA - 01 80 92 80 21

Comptabilité

Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24

Foot Animation

Alexandre OGEREAU - 01 80 92 80 22

LA TECHNIQUE

Franck BARDET - 01 80 92 80 30

Kévin HUE - 01 80 92 80 29

Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 27



JOURNAL NUMERIQUE OFFICIEL

Mardi 23 octobre 2018

<http://dyf78.fff.fr>

SOMMAIRE

AGENDA	2
INFORMATIONS DIVERSES	2-4
LA CONSULTATION DES DECISIONS DISCIPLINAIRES	5
DECISIONS ADMINISTRATIVES	5-7
COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS	7-9
COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS	9
COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE	10-11
COMMISSION DU FOOTBALL ANIMATION	11-12
DECISIONS ADMINISTRATIVES FA	12-13
COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ	13-14
COMMISSION DU FOOTBALL DIVERSIFIE	15
CHALLENGE ESPRIT SPORTIF SENIORS	16



Pétition Nationale
#LeSportCompte

Face à la nouvelle réduction annoncée du budget et des moyens du Ministère des Sports, le Comité National Olympique et Sportif Français (C.N.O.S.F.) a, le vendredi 21 septembre 2018, mis en ligne une pétition nationale sous l'intitulé suivant

**SPORT POUR TOUS,
TOUS POUR LE SPORT !**

Le District des Yvelines invite tous les clubs et tous les licenciés à signer cette pétition, dans l'espoir qu'elle permette au Sport Français d'obtenir que soient préservés les moyens qu'il mérite.

Pour signer la pétition

<http://lesportcompte.franceolympique.com/>
[cnosf/lesportcompte/](https://cnosf.lesportcompte/)



Yvelines
Le Département



AGENDA 2018 / 2019
OCTOBRE / NOVEMBRE

LUN	MAR	MER	JEU	VEND	SAM	DIM
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31	1er	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11

Les 22 & 23/10/18

CFF1 - Module U9 au siège du District

Les 23 & 24/10/18

Détection U13G - 1ère phase à Montigny le Bretonneux

Le 25/10/18

Réunion du Bureau du Comité de Direction

Les 25 & 26/10/18

Formation CFF1 - Module U11 au siège du District

Formation CFF3 - Module U17-U19 à Voisins le Bretonneux

Le 27/10/18

Certifications CFF1 - CFF2 - CFF3 à Montigny le Bretonneux

Le 28/10/18

Stage de perfectionnement - Sélection U15 G à Clairefontaine

Le 29/10/18

Rencontres Interdistricts U16G à Eaubonne

Les 30 & 31/10/18

Formation CFF3 - Module Seniors à Voisins le Bretonneux

Formation CFF1 - Module U9 Mineurs à Noisy le Roi

Le 31/10/18

Match de préparation - Sélection U15F à Voisins le Bretonneux

Le 02/11/18

Détection U13G - 1ère phase à Montigny le Bretonneux

Le 03/11/18

Stage de perfectionnement - Sélection U15G à Clairefontaine

Le 08/11/18

Réunion du Bureau du Comité de Direction

L'OBLIGATION D'ETRE LICENCIÉ POUR PRATIQUER LE FOOTBALL

Il semble que certains clubs prennent le risque de faire pratiquer le football à des joueurs alors qu'ils ne sont pas encore licenciés.

Le District appelle donc l'attention des clubs sur le fait qu'un joueur n'est couvert par le contrat d'assurance collectif passé entre la Ligue de Paris-Ile de France et la Mutuelle des Sportifs (M.D.S.) qu'**à la condition d'être licencié.**

Faire évoluer un joueur, même lors d'entraînements, alors qu'il n'est pas licencié engage gravement la responsabilité du club et de son Président, le joueur non licencié n'étant en effet pas assuré, **ni pour les dommages corporels, matériels ou immatériels qu'il peut subir dans le cadre de la pratique du football, ni pour les dommages qu'il peut causer à des tiers, dont les autres joueurs.**




**FORMATION ARBITRE
FOOTBALL A 11**

La 1ère session de Formation Arbitre Foot à 11 commencera le Vendredi 6 octobre 2018.

La 2ème session de Formation Arbitre Foot à 11 débutera, quant à elle le Vendredi 23 novembre 2018.

Inscrivez vos candidats en [cliquant ici](#)



**FORMATIONS DES
EDUCATEURS
DE FOOTBALL**

Retrouvez chaque semaine le programme mensuel des formations à venir :

l'état des formations ouvertes à la pré-inscription ainsi que l'évolution du nombre de candidats inscrits en [cliquant ici](#)



**FORMATIONS DES
DIRIGEANTS**

Les formations 2018/2019 sont ouvertes. Le catalogue des formations est désormais disponible sur notre site internet.

Inscrivez-vous en [cliquant ici](#)

RATTRAPAGE TESTS THEORIQUE & PHYSIQUE DES ARBITRES - SAISON 2018/2019

Rattrapage « **Test THEORIQUE** » [cliquez ici](#)

- Samedi 17 Novembre 2018 au District
- Mercredi 12 Décembre 2018 au District

Rattrapage « **Test PHYSIQUE** » [cliquez ici](#)

- Mercredi 14 Novembre 2018 à BOUGIVAL
- Samedi 15 Décembre 2018 à PORCHEVILLE

FINALES DEPARTEMENTALES DE LA DETECTION U 15 G

LE 17 OCTOBRE 2018, A VELIZY



Pas moins de 47 joueurs étaient présents sur ce terrain synthétique, au milieu de la forêt.

4 techniciens du District des Yvelines les encadraient :

- Gérard DACHEUX,
- Kévin HUE,
- Paulo BARROS FERREIRA,
- Thierry MOURAUX.

Des rencontres sans arbitre, mais sans aucune contestation.

Que c'est rafraichissant !

C'était vraiment La Passion du Football Vrai, pendant plus de 3 heures.

Obligations d'encadrement technique des équipes évoluant en D 1

AVERTISSEMENT

Le District est dans son rôle en vous alertant.

Bien évidemment, cela s'adresse aux clubs et plus particulièrement aux Présidents.

Il est rappelé que lorsque vos équipes des catégories **Senior, U 19, U 17 et U 15** évoluent en **D 1**, lesdites équipes doivent être encadrées par un éducateur ou une éducatrice possédant le diplôme requis.

En tant que Président de club, vous êtes dans l'obligation de déclarer, **sur l'imprimé adéquat**, votre éducateur ou éducatrice auprès du Département Technique de la Ligue de Paris-Ile-de-France.

Certains clubs, du District, n'ont toujours pas envoyé ce document.

Attention, car les risques sont grands aussi bien quant à la perte de points, qu'aux amendes liées à ce manquement.

Les demandes **de dérogation** doivent être adressées à la **Commission Régionale d'Application du Statut des Educateur et Entraîneurs du Football.**

La Commission Départementale du Statut de l'Éducateur



COUPE DE FRANCE

COUPE DE FRANCE 6^{ème} Tour

Le tirage au sort des rencontres du 6^{ème} tour de la Coupe de France s'est déroulé, au siège de la Ligue, le mardi 16 octobre.

Les rencontres des clubs Yvelinois, qui se dérouleront les 27 et 28 octobre 2018 :

A.S. POISSY (N 2) / J.A. DRANCY (N 1)

E.S. NANTERRE (R 2) / F.C. VERSAILLES 78 (N 3)

A.S. CARRIERES GRESILLONS (D 1) / U.S. VERNEUIL SUR SEINE (D 2)

LE STAGE DE PERFECTIONNEMENT DES U 15 F, A CLAIREFONTAINE



Ce lundi 22 octobre, 19 joueuses de catégorie U 15 F étaient rassemblées au Centre National du Football à CLAIREFONTAINE, pour un stage de perfectionnement.

Venues de différents clubs du District des Yvelines, elles ont effectué divers exercices individuels et collectifs, sous l'œil avisé de Dorette ELANGUE, Nicolas TEXIER et Michel ROBLES, chargés d'apprécier leurs qualités dans la pratique du football.

2 gardiennes de but ont également bénéficié de conseils et d'une séance spécifique

Cette journée s'est achevée sous le soleil et a vu repartir les stagiaires ravies d'avoir passé une journée dans l'antre des Bleus !

LA CONSULTATION DES DECISIONS DISCIPLINAIRES (COMMISSIONS DISCIPLINE ET INSTRUCTION)

Depuis la saison 2014/2015, par suite d'une décision de la Commission Nationale Informatique et Libertés (C.N.I.L.), dans le cadre du respect des données personnelles, **aucune décision disciplinaire ne sera publiée sur un site Internet** (dans les rubriques « Procès-verbaux » ou « Sanctions » des clubs), que ce soit celui de la Fédération, des Liges régionales ou des Districts, ou tout autre organe de communication ouvert au grand public.

Les sanctions individuelles des licenciés leur seront notifiées sur leur espace personnel « *Mon Compte FFF* ».

Néanmoins, les clubs auront la possibilité, **sur Footclubs** :

- d'une part, de **consulter les sanctions disciplinaires de leurs licenciés ainsi que celles des licenciés de leurs adversaires** (ancienne fonctionnalité mise à jour),

- d'autre part, de **consulter les procès-verbaux des organes disciplinaires** (nouveau).

Les procédures à suivre pour ces différentes consultations sont accessibles [en cliquant ici](#).

DECISIONS ADMINISTRATIVES

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

2EME RAPPEL AVANT MATCH PERDU & AMENDE AUX 2 CLUBS

SENIORS

D2-A
50086.1 VERSAILLES 78 FC 3 / RAMBOUILLET YVELINES 1

U15

D5-E
53222.1 MONTIGNY BTX AS 2 / PLAISIROIS FO 3

COUPES DU COMITE

U15

54200.1 PARIS ST GERMAIN FC 3 / ANDRESY FC 2
54210.1 MONTIGNY LE BX AS 2 / ULMR FC 3

1ER RAPPEL SENIORS

D5-A
50491.1 GUITRANCOURT ASF 1 / VAUXOISE ES 1

VETERANS

D4-A
51152.1 USBS EPONE 11 / ROSNY S/SEINE CSM 12

U17

D2-A
52202.1 HOUILLES SO 1 / POISSY AS 2

D4-C
52525.1 FEUCHEROLLES USA 2 / CROISSY US 1

U15

D4-A
52876.1 USBS EPONE 1 / HARDRICOURT/MEZY US 1

FORFAIT GENERAL

U17

D4-C
52532.1 BAILLY-NOISY SFC 2

D4-C
52531.1 BOUGIVAL FOOT 1

U15

D4-B
52927.1 BOUGIVAL FOOT 1

FORFAITS NON AVISES

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

3EME FORFAIT

U15

D4-B
52927.1 BOUGIVAL FOOT 1

2EME FORFAIT

SENIORS

D6-C
53850.1 COIGNIERES FC 3

1ER FORFAIT

U15

D5-E
55156.1 BUC FOOT AO 3

COUPES DU COMITE

U15

54205.1 CARRIERES GRESILLONS 2 / MONTIGNY LE BX AS 3

FORFAITS AVISES

3EME FORFAIT

U17

D4-C
52531.1 BOUGIVAL FOOT 1

1ER FORFAIT

U17

D4-C
52532.1 BAILLY-NOISY SFC 2

MATCHES A PROGRAMMER

SENIORS

D1-U
50006.1 CARRIERES GRESILLON 1 / MARLY LE ROI US 1
50014.1 HOUILLES AC 2 / SARTROUVILLE FC 1
50015.1 MAUREPAS AS 1 / GARGENVILLE STADE
50018.1 MANTOIS FC 78 / CARRIE RES GRESILLON 1
50029.1 CARRIERES GRESILLON 1 / PLAISIROIS FO 1
50033.1 GARGENVILLE STADE 1 / CARRIERES GRESILLON 1

D2 -A
50079.1 MONTIGNY LE BX AS 1 / TRAPPES ES 2

D2-B
50147.1 CARRIERE/SEINE US 1 / VALLEE 78 FC 1
50148.1 BOUGIVAL FOOT 1 / VOISINS FC 1
50149.1 VELIZY ASC 1 / EPONE USB S 1
50150.1 VERNEUIL US 1 / CHANTELOUP LES VIGNES US 1
50158.1 HARDRICOURT US 2 / CARRIERES/SEINE US 1
50162.1 USBS EPONE 1 / VERNEUIL FOOT 1

D3-A
50199.1 LIMAY ALJ 2 / ROSNY/SEINE CSM

D3-B
50268.1 MARLY LE ROI US 2 / VOISINS FC 2

D4-A
50346.1 GARGENVILLE STADE 2 / MAISON LAFFITTES FC1
50355.1 SARTROUVILLE FC 2 / ROSNY/SEINE CSM 2
50360.1 VERNEUIL FOOT 2 / MEZIERES AJSL 1

D5-A
50492.1 MANTES USC 1 / USBS EPONE 2

D5-B
50534.1 VILLEPREUX FC 2 / CARRIERE GRESILLON 2
50541.1 CROISSY US 2 / HOUILLES AC 3
50555.1 CARRIERES/SEINE US 2 / CHATOU AS 3

CDM

D1-U
51657.1 VILLEPREUX FC 5 / FEUCHEROLLES USA 6
51683.1 MAGNY 78 FC 5 / VILLEPREUX FC 5

VETERANS

D2-A
50866.1 SARTROJUVILLE FC 11 / POISSY STG CHI AS 11
50875.1 CROISSY US 11 / HOUILLES AC 11
50881.1 CONFLANS FC 11 / TRIEL AC 11
50886.1 GARGENVILLE/LAIN 11 / HOUILLES AC 11
50890.1 VERNEUIL PORT. 11 / BONNIERES FRENEUSE 11
50892.1 GARGENVILLE LAINV 11/ CONFLANS FC 11

D2-B
50971.1 VILLEPREUX FC 11/ VELIZY ASC 11

D4-B
51234.1 VELIZY ASC 12 / HOUILLES AC 12

D4-C
51280.1 PERRAY FOOT ES 11 / VALLEE 78 FC 12

D5-A
51414.1 PORCHEVILLE FC 12 / BOUAFLES/FLINS ENT 11

D5-B
51496.1 VERNEUIL /SEINE US 12 / ST GERMAIN EN LAY 11
51510.1 ECQUIEVILLY EFC 12/ ST GERMAIN EN LAY 11

D5-D
51398.1 FONTENAY LE FLEURY 12/ JOUY VELIZY 14

D5-E
53769.1 VERSAILLES 78 FC 13 / MAUREPAS AS 13
53780.1 LA VESGRE/POIGNY 12 / VERSAILLES 78 FC 13
53784.1 MONTFORT FC 11 / PERRAY FOOT ES 12

U19

D1-U
51823.1 CONFLANS FC1 / BAILLY NOISY SFC 1
51824.1 SARTROUVILLE FC 1 / VERNEUIL FOOT 1
51826.1 CELLOIS CS 1 / CHANTELOUP LES VIGNES US 1

D2-A
53340.1 LIMAY ALJ 1 / HOUILLES SO 1
53341.1 ROSNY /SEINE CSM 1/ MONTESSON US 1

D2-B
51914.1 CHATOU AS 1 / BOIS D'ARCY AS 1

D3-A
53997.1 PORCHEVILLE FC 1 / CARRIERES GRESILLONS 1
54000.1 GUERVILLE ARNOUVILLE 1 / VAUXOISE ES 1
54017.1 ANDRESY FC 1 / CARRIERES GRESILLONS 1

D3-B
54088.1 ULMR FC 1 / ETANG ST NOM ES 1

D3-C
54034.1 VOISINS FC 2 / MONTIGNY BTX AS 2
54044.1 NEAUPHLE-PONT 1 / ELANCOURT OSC 1
54045.1 ST CYR AFC 1 / VOISINS FC 2

U17

D2-A
51088.1 MAISONS LAFFITTES / SARTROUVILLE

D2-B
52237.1 CHATOU AS 1 / HOUILLE AC 1
52246.1 BAILLY NOISY SFC 1 / HOUILLES AC 1
52263.1 CHATOU AS 1/ VELIZY ASC 1

D3-A
52292.1 PORCHEVILLE FC 1 / CARRIERES S/SEINE US 1
52296.1 GARGENVILLE MEZ 1/ MESNIL LE ROI AS 1

D4-A
52378.1 CARRIERE GRESILLON 1 / GARGENVILLE/MEZIERE 2

D4-C
52512.1 CROISSY US 1 /BOUGIVAL FOOT 1

D4-D
52582.1 ST ARNOULT US 1 / YVELINES/VEGRE 1
52584.1 PERRAY FOOT ES 1 / BEYNES FC 1

U15

D3-B
52817.1 VERSAILLES 78 FC 4 / FEUCHEROLLES /BEYNES 1

D5A
55000.1 PORCHEVILLE FC 1 / MEULAN CN 1
55006.1 GUERVILLE ARNOUVILLE 1 / PORCHEVILLE FC 1
55011.1 PORCHEVILLE FC 1 / MANTES LA VILLE FC 1

D5B
55044.1 CHAMBOURCY ASM 1 / ST GERMAIN EN LAYES 2
55045.1 VILLENES ORGEVAL 2 / CONFLANS PLM 1
55049.1 CONFLANS PLM 1 / ANDRESY FC 1
55050.1 ST GERMAIN EN LAYE 2 / CARRIERES GRESILLONS 2
55056.1 VILLENES ORGEVAL 2 / ST GERMAIN EN LAYE 2

D5-D
55089.1 VERSAILLES FC 6 / VERSAILLES JUSSIEU 1
55091.1 BOIS D'ARCY AS 2 / LE CHESNAY 78 FC 2
55095.1 VERSAILLES JUSSIEU 1 / BOIS D'ARCY AS 2
55099.1 BOIS D'ARCY AS 2 / BUC FOOT AO 2
55101.1 ULMR FC 2 / VERSAILLES JUSSIEU 1
55106.1 VERSAILLES JUSSIEU 1 / FOURQUEUX FOOT OMS 2

D5-E
53220.1 VIROFLAY USM 2 /NEAUPHLE-PONT 2
53224.1 NEAUPHLE-PONT 2 / VERSAILLES JUSSIEU 1
55134.1 CLAYES SOUS BOIS USM 2 / VALLEE 78 FC 2
55137.1 MONTIGNY LE BX AS 2 / PLAISIROIS FO 3
55139.1 NEAUPHLE-PONT 2 / GUYANCOURT ES 3
55146.1 VIROFLAY USM 2 / VALLEE 78 FC 2

D5-F
53263.1 ESSART LE ROI AGS 1 / ABLIS SUD 78 1
53278.1 HOUDANAISE/REGION FC 2 /ST ARNOULT FC78 1
53264.1 MONTIGNY LE BTX 3 / ST ARNOULT FC 78 1
55177.1 ESSARTS LE ROI AGS 1 / ST ARNOULT FC 78 1
55179.1 MONTIGNY LE BX AS 3 / ELANCOURT OSC 3
55180.1 HOUDANAISE REGION FC 2 / PERRAY FOOT ES 1
55182.1 ABLIS SUD 78 1 / ESSARTS LE ROI AGS 1
55184.1 PERRAY FOOT ES 1 / MONTF/YVEL/LA VESG 2
55186.1 COIGNIERES FC 1 / HOUDANAISE REGION FC 2
55187.1 ESSARTS LE ROI AGS 1 / MONTIGNY LE BX AS 3
55189.1 MAUREPAS AS 3 / ST ARNOULT FC 78 1

SENIORS F

D1-U
53879.1 CARRIERE/SEIN US 1 / SARTROUVILLE FC 1
53880.1 CROISSY US 1 / VIROFLAY USM 1
53881.1 PLAISIRS PORT/CLAYES 1 / ELANCOURT OSC 1
53882.1 MANTOIS 78 FC1 / TRAPPES ES 1
53898.1 CARRIERES SUR SEINE US 1/ TRAPPES ETOILE 1

CRITERIUM LUNDI SOIR

POULE A
54331.1 SARTROUVILLE FC 1 / APPY FC1

POULE B
54360.1 PORT MARLY CS1/ IN AS 1

FUTSAL

D1-U
54223.1 LA TOILE 2 / FONTENAY LE FLEURY 1
54228.1 JOURS PONTCHARTRAIN 1 / LA TOILE
54232.1 LA TOILE 2 / LES NOMADES FUTSAL A1
54230.1 MONTESSON US 1 /GUYANCOURT ES 1
54231.1 TRAPPES YVELINES 1 /FONTENAY LE FLEURY 1

D2-U

- 54477.1 HERCULES FUTSAL C 2 / TRAPPES YVELINES 2
- 54480.1 HOUDANAISE/REGION FC 2 / ASCT 1
- 54483.1 TRAPPES YVELINES 2 / FONTENAY LE FLEURY 2
- 54486.1 C B P S 78 1 / AS ANDREZY FUTSAL 1
- 54490.1 VERRIERE FC 1 /FSC LEONES 1
- 54487.1 FONTENAY FLEURY 2 / HERCULES FUTSAL 2

FOOT LOISIR + 45 ANS

POULE UNIQUE

- 54907.1 AUTEUILLOIS AS 1 / BOIS D'ARCY AS 1
- 54909.1 VOISINS FC 1 / ECQUEVILLY EFC 1
- 54912.1 JUZIERS FC 1 / MAULOISE US 1
- 54911.1 MAUREPAS AS 2 / FEUCHEROLLES USA 1
- 54918.1 VERSAILLES ESTRELA 1 / JUZIER FC 1
- 54919.1 MAULOISE US 1/ MAUREPAS AS 2

COUPES DES YVELINES

A JOUER LE 28/10/2018 À 10H45
COUPE DES YVELINES CDM

- 53407.1 ST GERMAIN EN LAYE 5 / MONTFORT FC 5

A JOUER LE 04/11/2018 À 09H30
COUPE DU COMITE VETERANS

- 58611.1 MESNIL LE ROI AS 12 / SERBIE MEZIERES 12

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Réunion du 22/10/18

Présents : MM. J-P LEDUC (Président), L. JOUBERT, Y. AVOIRTE, R. PANARIELLO, M. H. SOULE

Absents excusés: Mme RUPERT, M. P. ALEXANDRE

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

REFONTE FUTSAL D2

La refonte de la poule D2 sera effectuée cette semaine. Cependant les scores des matchs déjà joués avant la refonte ne seront pas remis à jour immédiatement mais ils le seront prochainement.

EQUIPES OBLIGATOIRES-INFRACTIONS

(ARTICLE 11 DU R.S. DU DYF)

549943 BOUGIVAL FOOTBALL (Seniors DAM D2 B)

La Commission a pris connaissance du forfait général, suite au 3^{ème} forfait de votre équipe U17, le 21 octobre 2018 qui évoluait en D4-C et du forfait général, suite au 3^{ème} forfait, le 20 octobre 2018, de votre équipe U15 qui évoluait en D4-B.

Du fait que votre équipe Senior 1 évolue en D2, la Commission constate qu'il vous manque 1 équipe de jeunes (1 U 19 et 1 U 17, ou 1 U 19 et 1 U 15 ou 1 U 17 et 1 U 15) pour répondre à vos obligations.

Néanmoins, la Commission rappelle que votre club a été placé en 1^{ère} année d'infraction d'équipes de jeunes la saison passée (cf. YF 1569 du 5 juin 2018),

Par conséquent, en application de l'article 11 du RS DYF qui précise : « Toutefois, si la situation d'infraction du club concerne plus d'1 équipe de jeunes, quelle qu'elle soit, ou la 2^{ème} équipe Seniors, ou si le club n'était pas en règle au regard de ses obligations en matière d'équipes de jeunes lors d'une des deux saisons précédentes (hors les saisons antérieures à la saison 2015 / 2016), elle est classée dernière de son groupe et rétrogradée en division inférieure la saison suivante ».

L'équipe Séniors 1 est donc retirée du tableau de classement des Seniors DAM D2 B. Il peut vous être cependant permis, sur votre demande, de continuer la compétition « hors championnat », après accord du Comité de Direction du District, qui définit les conditions nécessaires au respect de l'éthique sportive, étant précisé que l'équipe déclassée ainsi que ses adversaires sont soumises aux mêmes formalités que lorsqu'elles disputent une rencontre officielle.

COURRIERS

517482 VELIZY AS CHENE

En raison de la co-organisation d'une course pour l'association « Laurette FUGAIN » qui lutte contre la leucémie, demande de VELIZY pour reporter tous les matchs du week-end du 17 et 18 Novembre 2018.

La Commission décide de programmer les matches à une date ultérieure.

DEMANDES SENIORS

D6-B DU 25/11/2018

50737.1 ANDRESY FC2 /FEUCHEROLLE USA 1

En raison de l'indisponibilité du terrain le 25 novembre 2018 (arrêté municipal), la Commission décide d'inverser les matches :

- 50737.1 devient FEUCHEROLLE USA 1 / ANDRESY FC 2
- 50737.2 devient ANDRESY FC 2 / FEUCHEROLLES USA 1

U19

D3-A DU 11/11/2018

54007.1 VILLENES ORGEVAL 1 / CARRIERES GRESILLONS 1

En raison des 2 équipes U17 et U19 jouant à domicile sur le même terrain et étant donné que MAISONS-LAFFITTE ne peut les recevoir, demande de VILLENES ORGEVAL pour inverser la rencontre et jouer sur les installations de CARRIERES GRESILLONS.
En attente de l'accord de CARRIERES GRESILLONS.

VETERANS

D3-A DU 25/11/2018

51047.1 ANDRESY FC 11 / GUERVILLE ARNOUVILLE 11

En raison de l'indisponibilité du terrain le 25 novembre 2018 (arrêté municipal, la Commission décide d'inverser les matches :

- 51047.1 devient GUERVILLE ARNOULT 11/ ANDRESY FC 11
- 51047.2 devient ANDRESY FC 11 / GUERVILLE ARNOUVILLE 11

SENIORS F

D1-U DU 17/11/2018

53910.1 PLAISIR PORT./CLAYES 1 / TRAPPES ES 1

Demande de TRAPPES pour jouer à une autre date.

Compte tenu du motif invoqué la Commission ne peut donner son accord.

FUTSAL

D2-U DU 08/11/2018

54494.1 HERCULES FUTSAL 2 / ASCT 1

En raison de la réception en Coupe Nationale de l'AS MADRILLET CHAT BL 1.

Demande de HERCULES pour avancer la rencontre au 25/10/2018.

En attente de l'accord écrit du club ASCT pour la date proposée, sinon la Commission dit match à jouer à une date ultérieure.

COUPE DES YVELINES U17

POULE UNIQUE DU 04/11/2018

55307.1 VIROFLAY USM 1 / HARDRICOURT/MEZY US 1

En raison d'un événement du club à cette date, demande de VIROFLAY pour avancer ce match au Samedi 3 Novembre 2018 à 16h.

La Commission dit match à jouer à HARDRICOURT le 04 novembre 2018 VIROFLAY restant le club recevant.

DEMANDE MODIFICATION ANNUELLE VETERANS + 45 ANS

534673 VOISINS

En raison d'un problème de vestiaires et de disponibilités de terrains, demande de VOISINS pour jouer les matchs à domicile le Samedi à 17h30 sur le terrain synthétique.

Accord de la Commission qui demande au club de VOISINS d'informer les équipes concernés.

EXAMEN DE FEUILLE DE MATCH SENIORS

D5-A DU 14/10/2018

50491.1 GUITRANCOURT ASF 1 / VAUXOISE ES 1

La Commission demande à l'arbitre du match un rapport concernant le non déroulement du match, les équipes étant composées de 11 et 13 joueurs.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F

RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

SENIORS

D6-C DU 14/10/2018

53844.1 FONTENAY LE FLEURY 2 / MESNIL ST DENIS ASL 1

Pris note du rapport de FONTENAY LE FLEURY.

La commission décide de ne pas sanctionner.

VETERANS

D3-B DU 14/10/2018

51085.1 FONTENAY LE FLEURY 11 / VERSAILLES 78 FC 11

Pris note du rapport de FONTENAY LE FLEURY.

La commission décide de ne pas sanctionner.

D3-B DU 30/09/2018

51077.1 CELLOIS/LOUVECHIENNES 13/MAISONS LAFFITTE 11

Pris note du courrier de CELLOIS. Un rapport a bien été reçu émanant de CELLOIS.

La Commission annule l'amende de 20 € (absence de rapport demandé) et rappelle qu'il n'y a plus assistance FMI et qu'aucune connexion n'est nécessaire le jour du match.

D5-B DU 14/10/2018

51509.1 ST GERMAIN EN LAYE 11 / MAURECOURT F.C. 11

Pris note du rapport de MAURECOURT.

La Commission décide, selon l'annexe 11 des RS du D.Y.F., de sanctionner l'équipe de La VESGRE d'un avertissement et d'une amende de 30 €

D5-E DU 30/09/2018

53780.1 LA VESGRE/POIGNY 12 / VERSAILLES 78 FC 13

Pris note du rapport de VERSAILLES.

La Commission décide, selon l'annexe 11 des RS du D.Y.F., de sanctionner l'équipe de La VESGRE d'un avertissement et d'une amende de 30 €

U17

D4-B DU 07/10/2018

52454.1 VERNEUIL S/SEINE US 2 / LES MUREAUX O.F.C. 3

Après rappel et absence de rapport, la Commission sanctionne les deux équipes d'une amende de 20 € (absence de rapport demandé) et sanctionne les deux équipes d'un avertissement et d'une amende de 30 €

D4-C DU 21/10/2018

52527.1 FOURQUEUX FOOT OMS 1 / GUYANCOURT ES 2

Pris note du rapport de FOURQUEUX.

La Commission décide, selon l'annexe 11 des RS du D.Y.F., de sanctionner l'équipe de FOURQUEUX d'un avertissement et d'une amende de 30 €

U15

D1-U DU 29/09/2018

52645.1 PLAISIROIS F.O. 1 / VERSAILLES 78 FC 3

Pris note du rapport de PLAISIR.

La commission décide de ne pas sanctionner les clubs.

Transmis à la CDA (feuille de match non clôturée par l'arbitre.)

D5-A DU 29/09/2018

53009.1 ECQUEVILLY E.F.C. 1 / LIMAY ALJ 2

Pris note du courrier d'ECQUEVILLY.

La commission ne peut accéder à votre demande.

D4-A DU 13/10/2018

52876.1 USBS EPONE 1 / HARDRICOURT/MEZY US 1

Pris note du rapport d'EPONE.

La commission décide de ne pas sanctionner.

D5-C DU 29/09/2018

53137.1 HOUILLES SO 2 / MAISONS LAFFITTES

Pris note du courrier de de MAISONS LAFFITTES et du rapport de HOUILLES SO.

La Commission a bien reçu un rapport, certes partiel, et annule donc l'amende pour non envoi de rapport mais maintient l'avertissement et l'amende de 30 € La commission rappelle qu'une connexion n'est pas nécessaire le jour du match.

D5-C DU 20/10/2018

53147.1 HOUILLES S.O. 2 / CHATOU AS 2

La commission rappelle qu'il est possible de saisir la composition le jour de match et qu'il est possible de réaliser la FMI même si le club visiteur n'a pas préparé la composition.

La Commission décide, selon l'annexe 11 des RS du D.Y.F., de sanctionner les deux équipes d'un avertissement et d'une amende 30 €

D5-B DU 29/09/2018

53073.1 ACHERES C.S. 1 / CHAMBOURCY ASM 1

Après rappel et absence de rapport, la Commission sanctionne les deux équipes d'une amende de 20 € (absence de rapport demandé) et sanctionne l'équipe d'Achères d'une amende de 100 € (deuxième infraction) et l'équipe de CHAMBOURCY d'un avertissement et d'une amende de 30 €

DEMANDE DE RAPPORT SENIORS

D2-A DU 14/10/2018

50096.1 VERSAILLES 78 FC 3 / AUBERGENVILLE F.C. 2

La Commission demande aux deux club un rapport sur la non utilisation de la FMI.

U17

D4-D DU 21/10/2018

52598.1 MONTFORT FC 1 / BUC FOOT AO 2

La Commission demande aux deux clubs un rapport sur les dysfonctionnements intervenus lors de la FMI et rappelle qu'il est indispensable de disposer et d'établir une feuille de match papier en cas de problème avec la tablette.

D4-D DU 14/10/2018

52592.1 ST ARNOULT U.S. 1 / RAMBOUILLET YVELINES 2

La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI. 1° RAPPEL

COUPE DES YVELINES U15

54157.1 DU 06/10/2018

CHESNAY 78 F.C. LE 1 / MANTES LA VILLE F.C 1

La Commission demande aux deux clubs un rapport détaillé sur la non utilisation de la tablette. 1° RAPPEL

CRITERIUM ESPOIR U11

POULE-A DU 13/10/2018

54531.1 PARIS ST GERMAIN FC 1 / CONFLANS F.C. 1

La Commission demande à PSG un rapport détaillé sur la non utilisation de la tablette. 1° RAPPEL

CRITERIUM ESPOIR U10

POULE A DU 13/10/2018

54587.1 PARIS SAINT-GERMAIN 11 / CONFLANS F.C. 11

La commission demande à PSG un rapport détaillé sur la non utilisation de la tablette. **1° RAPPEL**

CRITERIUM DU LUNDI SOIR

POULE A du 24/09/2018

54330.1 ACHERES C.S. 1 / OVILLOISE 2

La commission demande aux deux clubs un rapport détaillé sur la non utilisation de la tablette. **1° RAPPEL**

U16F

POULE B DU 06/10/2018

54398.1 GUYANCOURT STQUENTIN 1 / MAGNY 78 F.C. 1

La commission demande aux deux clubs un rapport détaillé sur la non utilisation de la tablette. **1° RAPPEL**

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 18.10.2018

Présents : Mme PLATEL, MM BEAUDOUX Michel (Vice-Pdt), DELESCHAUX Alain(Sec), DRAY Paul (Pdt), HOUIN Laurent (CD), HOUZE Michel (Sec), VERITE Max.

Excusé : M. GUICHETEAU Didier,

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COURRIERS

U19

D3A

20937646 du 7.10.2018 ETANG SAINT NOM ES 1 / BOUGIVAL 1

Courrier de ETANG SAINT NOM nous informant des problèmes d'utilisation de la FMI.

Pris note.

Remerciements.

EXAMEN DES FEUILLES DE MATCHES SENIORS

D2A

20488034 du 14.10.2018 TRAPPES ESC 2 / NEAUPHLE 2

Réclamation de NEAUPHLE concernant l'art 7.10. : joueurs ayant participé à la dernière rencontre d'une équipe supérieure ne jouant pas le même week-end.

La Commission transmet à TRAPPES copie de la réclamation en lui demandant de faire part à la Commission de ses observations pour le **24.10.2018**.

Débit 43,50 € à NEAUPHLE

D3A

20488300 du 14.10.2018 PORCHEVILLE 1 / CHANTELOUP LES VIGNES 2

Réclamation de PORCHEVILLE concernant l'art 7.10. : joueurs ayant participé à la dernière rencontre d'une équipe supérieure ne jouant pas le même week-end.

La Commission transmet à CHANTELOUP LES VIGNES copie de la réclamation en lui demandant de faire part à la Commission de ses observations pour le **24.10.2018**.

Débit 43,50 € à PORCHEVILLE

D3A

20488301 du 14.10.2018 PECQ US 2 / BONNIERES FRENEUSE 1

Demande d'évocation de BONNIERES FRENEUSE :

Motif : les joueurs CHOUAIAR, lic. n° 2543810189 et FOURREAU, lic. n° 1686015964 de Le PECQ sont susceptibles d'être suspendus.

A l'issue d'une erreur administrative concernant les joueurs exclus, dans le procès-verbal de la Commission de discipline du 02.10.018, il s'avère que MM. CHOUAIAR et FOURREAU n'ont pas été exclus lors de la rencontre du 30.09.2018 en 3DA – 20488290 HOUILLES SO 1 / LE PECQ 2.

Ils ne faisaient donc pas l'objet d'une suspension lors de la rencontre du 14.10.2018 PECQ US 2 / BONNIERES FRENEUSE 1

La Commission dit : demande d'évocation non fondée.

Résultat acquis sur le terrain

D4A

20488820 du 07.10.2018 MANTES / USC BONNIERES

Dossier transmis par la Commission de discipline.

Match interrompu à la 62ème minute.

Lecture du rapport de Mr l'Arbitre du DYF.

Remerciements.

L'équipe de BONNIERES s'étant présentée à 10 joueurs et suite aux blessures de 3 joueurs de BONNIERES, l'Arbitre a été obligé d'arrêter la rencontre (il restait 7 joueurs). Art 40 du RS du DYF (équipe incomplète en cours de partie)

La Commission dit Match perdu par pénalité - 1 pt 0 But à BONNIERES. MANTES conserve 3 pts 7 Buts.

Amende 43.50 € à BONNIERES

D6A

20489208 du 14.10.2018 MEZIERES 2 / MANTES OLYMPIQUE FC 1

Réclamation de MANTES OLYMPIQUE concernant l'Art. 7.10 : joueur ayant participé à la dernière rencontre d'une équipe supérieure ne jouant pas le même week-end.

Après vérifications, la Commission dit réclamation de MANTES OLYMPIQUE sur la participation des joueurs de MEZIERES recevable mais non fondée.

Aucun des joueurs de MEZIERES inscrits sur la feuille de match objet de la réclamation, n'a participé à la dernière rencontre officielle disputée par l'équipe supérieure de leur Club, le 07.10.2018 contre MAGNANVILLE en D4 (Art. 7§10 du Règlement sportif du D.Y.F.).

Résultat acquis sur le terrain : MEZIERES 2 / MANTES OLYMPIQUE FC 1 2/0

Débit 43,50 € à MANTES OLYMPIQUE

D6A

20489207 du 14.10.2018 FONTENAY ST PÈRE 1 / PROCHEVILLE 2

La Commission est dans l'attente de la décision de la Commission de Discipline.

U17

D3B

20492723 du 14.10.2018 MONTESSON US 1 / CELLOIS CS 1

Réclamation de MONTESSON concernant l'Art.7.10 : joueurs ayant participé à la dernière rencontre d'une équipe supérieure ne jouant pas le même week-end

Après vérifications, la Commission dit réclamation de MONTESSON recevable mais non fondée. Aucun des joueurs du CELLOIS inscrits sur la feuille de match objet de la réclamation, n'a pu participer à la dernière rencontre officielle disputée par l'équipe supérieure de son Club, celui-ci n'ayant qu'une seule équipe U17.

Résultat acquis sur le terrain : MONTESSON / CELLOIS 0 / 9

Débit 43,50€ à MONTESSON

MATCHES AMICAUX

MAGNY FC 78

Pris note de la rencontre) suivante :

Les vétérans recevront le 28.10.2018 VALLEE 78 à 9H30 sur le terrain ANQUETIL.

ESSARTS LE ROI

Pris note de la rencontre suivante :

Match foot à 11 entre AGSE Football et ESP du Perray à 14H.

HOMOLOGATION DE TOURNOI

L'homologation ne devient effective qu'en l'absence de match officiel prioritaire sur les tournois internes.

PECQ US

Courrier de LE PECQ en date du 15.10.2018 demandant l'homologation de tournoi concernant plusieurs catégories pour une manifestation du Samedi 20.10.2018.

La Commission ne peut donner suite à votre demande : motif manque le règlement du tournoi détaillé. Concernant la catégorie U6/U7/U8/U9 il ne peut s'agir de tournoi mais de plateau.

NOTA :

Il est à rappeler que les Règlements doivent être soumis au DYF au plus tard 1 mois avant la date des tournois.

COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE

Réunion du 16/10/18

Présents: Mme Nathalie PASIERB, MM. Philippe DEBEAUPUIS (Président), Stéphan PILLEMONT, Patrice LETOUZEY, Lotfi ZARKA, Jean-Héloïc ROULIS (Secrétaire).

Absents excusés: Mme Natacha HUGEL, MM. Sophian KADI, Mustapha JINAMI, Jean-Marc DENIS, Laurent TESSIER.

Absents: MM. Gael DELOIRIE, Cédric DENIS, Didier GUICHETEAU, Geoffrey LUZINSKI, Laurent MILORIAUX, Pascal TISSERAND.

La Commission de District de l'Arbitrage rappelle que, conformément aux dispositions prévues dans les Statuts et Règlements Fédéraux, section Statut de l'Arbitrage article 39, les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COURRIERS

Mail de Monsieur NOUIRA Abdessalem, arbitre DYF, en date du 11 octobre 2018 concernant son indisponibilité. Pris note. Transmis section désignations.

Mail de Monsieur NOORMAHOMED Ibrahim, arbitre DYF, en date du 14 octobre 2018 concernant ses indisponibilités. Pris note. Transmis section désignations.

Mail de Monsieur ABDELMALKI Fadil, arbitre DYF, en date du 14 octobre 2018 concernant ses disponibilités. Pris note. Transmis section désignations.

Mail de Monsieur KAMARA Samba, arbitre DYF, en date du 12 octobre 2018 concernant la modification de ses indisponibilités. Pris note. Transmis section désignations.

Mail de Monsieur GHARRAFI Mohammed, arbitre DYF, en date du 11 octobre 2018 concernant ses indisponibilités. Pris note. Transmis section désignations.

Courrier de Monsieur CISSE El Hadji Cheikh, arbitre DYF, en date du 09 octobre 2018 concernant ses indisponibilités. A noter que le délai de 15 jours n'a pas été respecté. Pris note. Transmis section désignations.

Mail de Monsieur BENARD Philippe en date du 15 octobre 2018 concernant son indisponibilité de 3 semaines à compter de ce jour, suite à sa blessure. La reprise se fera sauf disposition contraire le week-end end du 10 novembre 2018 Certificat médical reçu. Pris note. Transmis section désignations.

Réception du justificatif d'absence de Monsieur MASELE MUKONGA Leeroy. Pris note.

Mail de l'équipe OLYMPIQUE MANTES FC en date du 16 octobre 2018. Pris note.

Mail de Mr BUSNEL délégué du DYF en date du 14 octobre 2018. Pris note. Transmis section désignations.

Mail de Mr SENE Mamadou arbitre DYF en date du 16 octobre 2018 concernant le match IN AS / MAUREPAS AS.

La Commission le rappelle exceptionnellement au devoir de sa charge.

DEMANDES D'ARBITRES

La Commission de District de l'arbitrage prend note de la demande et accèdera à la requête des clubs ci-dessous visés dans la limite de la disponibilité d'arbitres :

FC MAURECOURT– Seniors D6/B – ANDRESY FC / MAURECOURT FC du 04 novembre 2018 arrivé le 15 octobre 2018

VERSAILLES JUSSIEU AS – Vétérans D3 – BREVAL 11 / VERSAILLES JUSSIEU du 11 novembre 2018 arrivé le 15 octobre 2018

AS BOIS D'ARCY – Vétérans D4/B – VERSAILLES ESTRELA FC 1 / BOIS D'ARCY AS 3 du 18 novembre 2018 arrivé le 15 octobre 2018

HOUDANNAISE FC REGION – CRIT FOOT A 7 – RAMBOUILLET YVELINES 1 / HOUDANNAISE REGION FC 1 du 23 février 2019 arrivé le 15 octobre 2018

CONFLANS FC– U17 D1/A – HOUILLES SO / CONFLANS FC du 11 novembre 2018 arrivé le 10 octobre 2018

JUZIERS FC – Vétérans D3 – ISSOU AS 11 / JUZIERS FC 11 du 11 novembre 2018 arrivé le 10 octobre 2018

MESNIL ST DENIS ASL – Vétérans D5/E – MESNIL ST DENIS ASL / TRAPPES ESC du 09 décembre 2018 arrivé le 15 octobre 2018

MAISONS LAFFITTE FC – Seniors D6/B – MAISONS LAFFITTE FC / CHAMBOURCY du 14 avril 2019 arrivé le 10 octobre 2018

MAISONS LAFFITTE FC – Seniors D6/B – MESNIL LE ROI / MAISONS LAFFITTE FC du 10 février 2019 arrivé le 10 octobre 2018

MAISONS LAFFITTE FC – Seniors D6/B – CHAMBOURCY / MAISONS LAFFITTE FC du 04 novembre 2018 arrivé le 10 octobre 2018

MAISONS LAFFITTE FC – Seniors D6/B – MAISONS LAFFITTE FC / LE MESNIL LE ROI du 11 novembre 2018 arrivé le 10 octobre 2018

HOUILLES AC U17 D2/B – VALLEE FC 78 / HOUILLES AC du 11 novembre 2018 arrivé le 10 octobre 2018

HOUILLES AC U17 D2/B – RAMBOUILLET / HOUILLES AC du 09 décembre 2018 arrivé le 10 octobre 2018

VAUXOISE ES – Vétérans D4/A – ACHERES CS 12 / VAUXOISE ES 11 du 11 novembre 2018 arrivé le 10 octobre 2018

VAUXOISE ES – Vétérans D4/A – MAULOISES US 11 / VAUXOISE ES 11 du 02 décembre 2018 arrivé le 10 octobre 2018

DAMMARTIN EN SERVE AS – Seniors CDM D2/A – SAINT GERMAIN EN LAYE / DAMMARTIN EN SERVE du 26 mai 2019 arrivé le 15 octobre 2018

DAMMARTIN EN SERVE AS – Seniors CDM D2/A – FONTENAY SAINT PERE / DAMMARTIN EN SERVE du 17 mars 2019 arrivé le 10 octobre 2018

DAMMARTIN EN SERVE AS – Seniors CDM D2/A – MAURECOURT / DAMMARTIN EN SERVE du 14 avril 2019 arrivé le 10 octobre 2018

DAMMARTIN EN SERVE AS – Seniors CDM D2/A – CROISSY US / DAMMARTIN EN SERVE du 11 novembre 2018 arrivé le 15 octobre 2018

La Commission de District de l'Arbitrage a le regret de ne pouvoir accéder à la requête des clubs ci-dessous visés, leur demande étant parvenu hors délais. (Pour rappel réception de la demande 15 jours minimum avant la date de la rencontre)

HOUILLES AC – U17 D2/B – VELIZY ASC / HOUILLES AC du 21 octobre 2018 arrivé le 10 octobre 2018

VERSAILLES JUSSIEU AS – Vétérans D3 – LES MUREAUX / VERSAILLES JUSSIEU du 14 octobre 2018 arrivé le 11 octobre 2018

USM VIROFLAY – U15 2/B-TRAPPES ES 2 / VIROFLAY du
20 octobre 2018 arrivé le 16 octobre 2018

La Commission de District de l'Arbitrage rappelle aux clubs que le délai minimum est calculé à date de relevé des courriels par les services administratifs du DYF. (Ex : le lundi matin pour tous les mails reçus du vendredi après 18 heures au lundi 09 heures)

CONVOICATIONS SENIORS

D2B DU 23/09/18

20488148 BOUGIVAL FOOT 1 / MAULOISE US 1

Suite à l'étude des courriers et rapports reçus

La Commission convoque :

M. AIT CHEIK Houmad licence 2329962826, arbitre officiel DYF sur la rencontre,

M. DUPONT Fabrice licence 2330051751, arbitre assistant DYF sur la rencontre,

M. FLEURET Mickaël licence 2358041241, délégué sur la rencontre du club de MAULOISE

M. DESTÈVE DE BOSCH Thibault licence 2546806309, délégué sur la rencontre du club de BOUGIVAL

En sa séance du 30 Octobre 2018 à 19H15

Motif : Dépôt de Réserve Technique

U17 & SENIORS

La Commission convoque pour des explications sur leur tenue vestimentaire avant, pendant et après match:

M. MORTAZAVI Arash
M. TOUNKARA Boubacar
M. YOSHIDA Louis

En sa séance du 07 Novembre 2018 à 19H15

Motif : Manquement aux directives de la Commission de District de l'Arbitrage

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Réunion du 22 octobre 2018

Présents: Mme BOIVIN MM.,BOIVIN, INACIO, LOUVEL, PEDRO ,CORNUAULT

Absents excusés : Mme BEAUBIAT, MM. , DUTACQ, NOYELLE, BALTHAM

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

RENTREE DU FOOT 2018

La Commission vous a transmis un questionnaire afin de savoir comment s'est déroulée votre « Rentrée du Foot 2018 » et notamment comment vous avez pu accueillir l'afflux de nouveaux licenciés.

PLATEAUX U6

Inscriptions

La Commission vous informe de l'ouverture de la campagne d'inscription pour le seul plateau U6 de la saison qui se déroulera le samedi 24 novembre.

Date butoir fixée au vendredi 26 octobre 12h00.

Pour en savoir plus : [Cliquez ici](#).

PLATEAUX U7

2ème phase

Les inscriptions pour la 2ème phase des plateaux (17/11 & 01/12) sont désormais closes.

Liste d'attente

POISSY AS : 2 équipes supplémentaires

Courriers

VERSAILLES JUSSIEU AS

Demande du club pour modifier ses capacités d'accueil suite à la refonte U15. Il ne peut plus accueillir le 17/11/18 mais peut accueillir le 01/12/18.

La Commission prend note.

VELIZY ASC

Demande du club pour qu'aucune rencontre de son club se joue le samedi 17 novembre en raison de l'organisation annuelle d'une course pour l'association « Laurette FUGAIN ».

La Commission prend note.

PLATEAUX U9

2ème phase

Les inscriptions pour la 2ème phase des plateaux (10/11, 24/11 & 08/12) sont closes depuis le vendredi 5 octobre.

Liste d'attente

CONFLANS FC : 3 équipes les 24/11 & 08/12.

Courriers

VERSAILLES JUSSIEU AS

Demande du club pour modifier ses capacités d'accueil suite à la refonte U15. Il ne peut plus accueillir les 10/11/18 & 08/12/18. Le 24/11/18 dépendra du tirage de la Coupe des Yvelines.

La Commission prend note.

PLATEAUX ESPERANCE U8-U9

Suite au courrier du club de VERNEUIL ENTENTE qui se porte candidat pour participer aux plateaux Espérance U8-U9, la Commission valide cette intégration en lieu et place du club de MANTES LA VILLE FC qui s'est désisté.

CATEGORIE U10-U11

Dérogation annuelle

Demande de dérogation annuelle pour jouer à 9h30, accord de la Commission pour les clubs suivants :

- ELANCOURT OSC
- MAURECOURT FC
- TRIEL AC : Poule A (sans distinction à 1 équipe)

Courriers

VERSAILLES JUSSIEU AS

Le club nous signale un problème au moment de ses engagements. Il ne dispose que de 2 équipes sans distinction d'âge.

La Commission prend note, suppression des équipes 1 & 11 du Critérium par année d'âge (poules A1 & A2). Compte tenu de l'impact sur ces poules, la Commission décide forfait avant le début des compétitions 31€ pour chaque équipe. Il s'agit d'une erreur d'engagement, la liste des équipes inscrites ayant été diffusée chaque semaine.

MESNIL ST DENIS AS

Le club nous informe du désengagement de son équipe 2, en Critérium Départemental sans distinction.

La Commission prend note, forfait avant le début des compétitions (31€).

Challenges Plateaux

La Commission vous informe de l'ouverture de la campagne d'inscription pour les Challenges Plateaux U10-U11. Trois dispositifs différents vous sont proposés :

- Challenge Régional U11 : 1 équipe par club
- Challenge U10 : 1 équipe par club
- Challenge DYF U10-U11 : Inscriptions date par date. Engagement illimité, dans la limite du nombre d'équipes inscrites en Critérium.

Pour vous inscrire : [Cliquez ici](#).

Date butoir fixée au dimanche 28 octobre.

CRITERIUM ESPOIR U10-U11

Courriers

54522 du 29/09/18 : CONFLANS FC 1 / MANTOIS 78 FC 1

54578 du 29/09/18 : CONFLANS FC 11 / MANTOIS 78 FC 11

Pris note du rapport complémentaire de CONFLANS FC.

En attente de celui du MANTOIS 78 FC concernant la réalisation d'une feuille de match papier.

Infractions

PLAISIROIS FO 11 du 29/09 & 06/10 : 2 infractions

La Commission prend note de la non réaction du club de PLAISIROIS FO concernant ces infractions. Elle vous informe qu'une nouvelle infraction pourra constituer un motif de non reconduction du club sur le dispositif la saison prochaine.

CATEGORIE U12-U13

Courriers

VELIZY ASC

Demande du club pour qu'aucune rencontre de son club se joue le samedi 17 novembre en raison de l'organisation annuelle d'une course pour l'association « Laurette FUGAIN ».

La Commission prend note et annule les rencontres correspondantes.

PORT MARLY CS

Demande du club pour que la Commission revioie les poules du Critérium Départemental sans distinction d'âge à 1 équipe, en raison des déplacements trop importants qu'il a à effectuer.

La Commission vous informe qu'elle est parfaitement consciente de la problématique, mais que le nombre d'équipes total composant les 2 poules ne permet pas la création d'une 3ème au risque de réaliser des poules avec des rencontres redondantes sur la saison. Elle a néanmoins étudié votre demande. Notez que votre déplacement le plus lointain est de 42 minutes à Lainville en Vexin, que vos autres déplacements sont compris dans les limites fixées par la Commission (pas plus de 35 minutes), qu'il s'agit de 6 déplacements au total sur l'année sur le Critérium, soit 1/3 de vos rencontres.

La Commission maintient donc les poules telles quelles.

Dérogation annuelle

Demande de dérogation annuelle pour jouer à 14h00, accord de la Commission pour les clubs suivants.

- BEYNES-MAREIL FC
- ELANCOURT OSC
- MAURECOURT FC
- TRIEL AC : Poule A (sans distinction à 1 équipe)

Festival foot u13

Pour consulter les résultats de la 1ère journée : [cliquez ici](#)

CRITERIUM ESPOIR U12-U13

Phase 1

La phase 1 est désormais close. Les clubs seront informés très prochainement du classement final de celle-ci et des modalités, notamment pour vous préciser la date de la réunion participative de début de 2ème phase.

DECISIONS ADMINISTRATIVES FA

Commission du 22 octobre 2018

FEUILLES DE JONGLERIE MANQUANTES U12-U13 ESPOIR

1er rappel
Rencontres du 13/10/18

U12

53703 : YVELINES-MONTFORT 11 / CHESNAY 78 FC 11
53734 : VELIZY ASC 11 / VERSAILLES 78 FC 12
53749 : CARRIERES S-S US 11 / VILLENES ORGEVAL FC 11
53763 : LIMAY ALJ 11 / BOUAFLE FLINS ES 11

U13

53629 : VELIZY ASC 1 / MONTIGNY LE BX AS 1
53659 : LIMAY ALJ 1 / VILLENES ORGEVAL FC 1
53647 : VILLENES ORG FC 1 / BOUAFLE FLINS 1 (20/10/18)

FEUILLES DE PLATEAUX MANQUANTES U7

Amende après rappel au club d'accueil : 20€
(Annexe 2 RS DYF)
Plateaux du 06/10/18

840103 àCHANTELOUP US (MEULAN CN, MEZIERES AJSL)
850104 à COIGNERES (CLAYES S/BOIS, MAGNY- MONTFORT)
850108 à HOUILLES AS (CARRIERES S/S - TRIEL)
850109 à CARRIERES GRESILLONS (HOUILLES AC HOUILLES S)
850110 à MURREAUX (VERNEUIL ENTENTE - GARGENVILLE°)

U9

1er rappel
Plateaux du 13/10/18

870 101 à PORCHEVILLE (FONTENAY ST P, LAINVILLOIS, BREVAL, GUERVILLE)
870 102 à COIGNIERES (CLAYES, MESNIL LE ROI, MONTFORT)
870 105 à ABLIS (GAMBAIS, VESGRE, COIGNIERES)
860 107 à HOUDAN (MAUREPAS, MONTIGNY)

U8-U9 ESPERANCE

1er rappel
Plateaux du 13/10/18

Feuille de plateau récapitulative

1819104 : TRAPPES ES

Fiche Equipe

1819102 : MONTIGNY LE BX AS / BUC FOT AO
1819103 : VERSAILLES 78 FC
1819104 : TRAPPES ES / BAILLY NOISY SFC
1819106 : VELISY ASC

CHALLENGE AUTOMNE U11

Amende après rappel au club d'accueil : 20€
Plateaux du 06/10/18

202 MANTES USC
203 LIMAY ALJ
204 VAUXOISE ES
208 VELIZY ASC
210 MARLY LE ROI US
214 MEZY/HARDRICOURT US
216 VERSAILLES FC
223 VALLEE 78 FC
232 MESNIL LE ROIS AS
233 SARTROUVILLES FC
240 PLASISIR FO
243 TRAPPES ES
249 POIGNY US
258 HOUDANAISE REGION FC
260 PARIS ST GERMAIN FC

1er rappel
Plateaux du 13/10/18

118 FOURQUEUX
123 St ARNOULT FC
124 COIGNIERES FC
132 MANTOIS FC
135 MANTES LA VILLE
154LES MUREAUX OFC
157 PLAISIROIS FO
162 MESNIL LE ROI

CHALLENGE AUTOMNE U13

1er rappel
Plateaux du 13/10/18

101 FOURQUEUX OMS
104 CHATELOUP US
105 VAUXOISE ES
108 MANTOIS FC
112 MANTES USC
122 LOUVECIENNES AS
136 NEAUPHLE PONT 78
140 FONTENAY St PÈRE AS

FESTIVAL FOOT U13

2ème rappel avant amende au club d'accueil
La Cion demande aux clubs visiteurs de l'informer des résultats
du plateau, sous peine de disqualification de toutes les équipes
Tour 1 du 06/10/18

103 HARDRICOURT /MEZY (ROSNY CSM, ETANG ST NOM ES,
CELLOIS CS)

ABSENCE NON EXCUSEE A PLATEAUX

U9

Amende : 20€
(Annexe 2 RS DYF)
Plateaux du 13/10/18

870 113 : FOURQUEUX OMS (2 équipes)
860 101 : ST ARNOULT FC (2 équipes)

CHALLENGE AUTOMNE U11

Amende : 20€
(Annexe 2 RS DYF)
Plateaux du 13/10/18

Annulation amende : VOISINS FC du 29/09/18 (YF 1582)
Annulation amende : VILLENES ORGEVAL du 06/10/18 (YF 1583)

CHALLENGE AUTOMNE U13

Amende : 20€
(Annexe 2 RS DYF)
Plateaux du 13/10/18

132 : TRAPPES ES

ANOMALIES FEUILLES DE PLATEAUX

U11

CHATELOUP US : manque licences joueurs
139 : HOUILLES SO : manque signature éducateur
152 : FONTENAY St PÈRE AS : manque numéro de licences joueurs
et éducateur
VERNOLITAIN STADE : manque licence dirigeant
103 : BONNIERES FRENEUSE FC : manque numéros de licences
joueur et dirigeant

U13

115 : COIGNIERES FC : manque licences dirigeants
124 : BOUGIVAL FOOT : manque licences dirigeants
134 : MARLY LE ROI US : manque licences dirigeants
142 : BOUAFLE/FLINS ES : manque licence dirigeant

COMMISSION DU FOOTBALL FÉMININ

Réunion du Jeudi 18 Octobre 2018

Présents : MM. Jean-François DUPONT (Président), Christophe CHAPPUIS (Vice-Président), Claude KALENDERIAN, Jean-Pierre DENIS, Pascal RIVIERE, Pierre GUILLEBAUX (CD)

Invitée : Mlle Clémentine LUNT

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

FILLOFOOT

Plateau Fillofoot

Le prochain plateau FILLOFOOT (n°2) aura lieu le **Samedi 17 Novembre 2018** (lieu à définir). N'hésitez pas à vous porter candidats.

La désignation des sites a été faite et sera publiée dans la semaine. **Chaque club peut cependant se porter candidat à l'organisation d'un plateau Fillofoot en écrivant à administration@dyf78.fff.fr.**

Les dates de tous les plateaux de la saison figurent dans le calendrier général Football Féminin disponible sur le site District à la rubrique « Pratiques » puis « Foot Féminin ».

Pour celui du Fillofoot Futsal du 12 janvier, nous recherchons un gymnase.

U11F

Critérium

La 3ème journée des **U11F à 8** aura lieu le Samedi 17 Novembre 2018.

Pour rappel, les clubs recevant doivent nous faire parvenir au plus vite par mail ou voie postale :

- les feuilles de matchs papier
- les feuilles de jonglerie

Le prochain plateau **U11F à 5** (n°2) aura lieu le Samedi 10 Novembre 2018 (lieu à définir). N'hésitez pas à vous porter candidats.

La désignation des sites a été faite et sera publiée dans la semaine. **Chaque club peut cependant se porter candidat à l'organisation d'un plateau U11F à 5 en écrivant à administration@dyf78.fff.fr.**

Les dates de tous les plateaux de la saison figurent dans le calendrier général Football Féminin disponible sur le site District à la rubrique « Pratiques » puis « Foot Féminin ».

Recherche de site

La commission recherche activement :

Des gymnases pour accueillir les plateaux Festifoot Futsal du 19 janvier 2019.

COUPES DES YVELINES U16F ET SENIOR F A 7

Les équipes évoluant dans ces Critériums depuis le début de la saison sont automatiquement engagées.

Premier tour le 24 novembre.

Date limite pour prévenir d'un non engagement le **29 octobre** à l'adresse suivante : administration@dyf78.ff.fr.

COUPES DES YVELINES FUTSAL U13F, U16F ET SENIOR F

Ouvertes à tous les clubs Yvelinois.

Début janvier

Lancement des inscriptions par mail à administration@dyf78.ff.fr.

Date limite d'inscription le 29 octobre.

Le District recherche des gymnases pour ces Coupes des Yvelines Futsal. Les clubs candidats sont priés de s'adresser au District pour de plus amples renseignements.

MESDAMES FRANCHISSEZ LA BARRIERE

La commission recherche activement :

Un site avec au minimum

- deux terrains de football à 11
- une salle de réunion

pour accueillir le plateau de Mesdames Franchissez la Barrière sur la matinée du **samedi 16 mars 2019**.

Vos candidatures sont à adresser à administration@dyf78.ff.fr.

COURRIERS

527743 MONTIGNY LE BRETONNEUX AS

Demande du club de MONTIGNY pour intégrer le Critérium SENIORS F à 7 dès la prochaine journée du 10 Novembre 2018.

Etant donné qu'il s'agit d'un Critérium (pas de classement) et que la poule présente 2 exempts, **la Commission donne son accord et propose à Montigny de rattraper les 6 rencontres de début de saison (en concertation directe avec les clubs adverses).**

COURRIERS

U13F

POULE B DU 10/11/2018

54661.1 GUYANCOURT ES 1 / MONTIGNY LE BX AS 1

En raison de la journée de détection du 10 Novembre à laquelle se rendent des joueuses de GUYANCOURT, demande de GUYANCOURT pour reporter ce match au Samedi 24 Novembre 2018.

Dans l'attente de l'accord écrit de MONTIGNY, sinon la Commission dit match à jouer à une date ultérieure.

DEMANDES DE MODIFICATIONS

ANNUELLES

SENIORS F À 7

525380 VILLEPREUX

En raison de la disponibilité du terrain plus tôt dans l'après-midi et dans la volonté d'éviter de terminer les matchs dans l'obscurité cet hiver, demande de modification annuelle pour l'horaire des matchs à domicile : 17h30 au lieu de 18h.

La Commission donne son accord.

U16F

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

2EME RAPPEL AVANT MATCH PERDU & AMENDE AUX 2 CLUBS

U13F

POULE A

54786.1 LIMAY ALJ 1 / POISSY AS 1

FORAITS GENERAL

U16F

POULE A DU 20/10/2018

54451.1 MEZIERES AJ 1

U13F

POULE A DU 20/10/2018

54796.1 ACHERES CS 1

FORAITS NON AVISES

11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

U13F

CRIT U13F POULE B DU 20/10/2018

54673.1 GUYANCOURT ES 1

CRIT U13F POULE B DU 20/10/2018

54674.1 BUC FOOT AO 1

MATCH À JOUER PROCEDURES

En dehors des demandes de report pour terrain impraticable ou autre impératif, une demande de report de match se fait par mail officiel du club ou via Footclub. Pour que la commission puisse valider la demande, les deux clubs doivent avoir convenu **d'une nouvelle date** de report et avoir répondu **AVANT LE VENDREDI 12H00 DERNIER DELAI.**

Si la procédure n'est pas respectée, la commission donne **match perdu aux deux équipes.**

À JOUER LE 15/12/2018 À 16H

U16F

CRIT U16F B DU 29/09/18

54391.1 BUC FOOT AO 1 / GUYANCOURT ES 1

À JOUER LE 03/11/2018 À 10H45

U13F

CRIT U13F A DU 13/10/18

54784.1 PARIS ST GERMAIN FC 1 / MUREAUX OFC LES 1

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ

Réunion du 19/10/18

Présents : Mmes J.VESQUES, N. PASIERB, MM. JP. LEDUC (Président), J.VESQUES (Représentant du Comité Directeur), A. PANARRIELLO, R. PANARRIELLO, L. JOUBERT, G. FAURE, JM. RUBANY, P. LETOUZEY (CDA).

Absent excusé : M. F. BERG.

LA COUPE DES YVELINES ÉTANT UNE COMPÉTITION OFFICIELLE, LES CLUBS DOIVENT PRÉSENTER LEURS LICENCES SUR L'APPLICATION FOOTCLUBS COMPAGNON OU LE LISTING DES LICENCIÉS IMPRIMÉ PAR LE CLUB SUR PAPIER LIBRE.

POUR LES CLUBS QUI ONT 2 EQUIPES ENGAGÉES SUR UN MEME PLATEAU, MERCI DE PRÉVOIR DEUX COULEURS DE MAILLOTS DIFFÉRENTES.

LES PROTÈGES TIBIAS SONT OBLIGATOIRES

CRITERIUM FUTSAL U13

La 1/2 Journée de l'Esprit Sportif des Clubs — Critérium Futsal U13 initialement prévue les 27 ou 28 octobre 2018 est reportée au 22 ou 23 décembre 2018 selon la disponibilité des gymnases.

COUPES DES YVELINES FUTSAL

La date limite des inscriptions est reportée au 6 Décembre 2018

U13

PLATEAU DE LIMAY

GYMNASE COMPLEXE SPORTIF G. MOQUET
RUE CHARLES TELLIER
78250 LIMAY

DIMANCHE 4 NOVEMBRE 2018 A 9H

Responsable: Jean-Marc RUBANY 06 29 09 88 84

POULE A

CARRIÈRES/SEINE 1
CELLOIS 2
LIMAY 1
VERNEUIL 2
MONTESSON

POULE B

CARRIÈRES/SEINE 2
CELLOIS 1
LIMAY 2
VERNEUIL 1
ROSNY SUR SEINE

U12

PLATEAU DE LIMAY

GYMNASE COMPLEXE SPORTIF G. MOQUET
RUE CHARLES TELLIER
78250 LIMAY

SAMEDI 3 NOVEMBRE 2018 A 9H

Responsable: Jean-Marc RUBANY 06 29 09 88 84

POULE A

CARRIÈRES/SEINE
FONTENAY LE FLEURY
MONTESSON
VERNEUIL
SARTROUVILLE

POULE B

CELLOIS
LES MUREAUX
ROSNY SUR SEINE
ST GERMAIN EN LAYE
LIMAY

PROCHAINE RÉUNION - VENDREDI 7 DECEMBRE 2018 A 18H30

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET VALORISATION DE L'ESPRIT SPORTIF

(voir annexe 4 du règlement sportif du D.Y.F.)



ETAT PROVISOIRE DES POINTS DE PENALITE, ARRETE AU 23/10/18

(sauf erreur ou omission et sous réserve de feuilles de matches en retard et des dossiers en Commissions)

CLUBS	Total	pts	CLUBS	Total	pts	CLUBS	Total	pts	CLUBS	Total	pts	CLUBS	Total	pts
D1			D3A			D4B			D5C			D6C		
MANTOIS 78 FC	2,0	6	MAGNANVILLE F.C.	7,0	6	TRAPPES E.S.	7,0	6	HOUDANAISE REGION FC	2,0	6	RAMBOUILLET YVELINES	1,2	6
PLAISIROIS F.O.	8,0	6	LIMAY ALJ	7,0	6	CROISSY U.S.	7,0	6	MAGNY 78 F.C.	7,3	6	DIX SEPT TOURNANTS		6
MARLY LE ROI U.S.	5,0	6	ROSNY S/SEINE C.S.M.	4,0	6	ST ARNOULT F.C.	5,0	6	COIGNIERES F.C.	5,5	6	DIX SEPT TOURNANTS		6
CHESNAY 78 F.C. LE	5,0	6	PECQ US LE	13,0	6	ST CYR AFC	11,0	6	ELANCOURT O.S.C.	6,0	6	PERRAY FOOT. ES	fft	fft
GUYANCOURT ES	8,0	6	MUREAUX O.F.C. LES	11,5	6	MESNIL LE ROI A.S.	5,0	6	VIROFLAY U.S.M.	7,3	6	ABLIS FC SUD 78	2,6	6
HOUILLES A.C.	4,0	6	ST GERMAIN EN LAYE F.C.	7,3	6	CLAYES SS/BOIS U.S.M	6,0	6	ST ARNOULT F.C.	2,2	6			
HARDRICOURT US	9,0	6	HOUILLES S.O.	6,0	6	VELIZY ASC	5,0	6	BOIS D'ARCY A.S.	8,0	6	BUC FOOT AO	3,9	6
SARTROUVILLE F.C.	2,0	6	CHANTELOUP LES V. US	4,0	6	YVELINES U.S.	5,0	6	MONTIGNY LE BX AS	7,3	6	MESNIL ST DENIS ASL		6
GARGENVILLE STADE	8,0	6	PORCHEVILLE FC	12,0	6	BAILLY NOISY SFC	8,0	6	NEAUPHLE-PONT.	6,0	6	FONTENAY LE FLEURY		6
MONTESSON U.S.	9,0	6	VILLENES ORGEVAL	6,0	6	BUC FOOT AO	6,0	6	YVELINES U.S.	5,2	6	MAGNY 78 F.C.		6
CARRIERES GRESILLONS	5,0	6	BREVAL LONGNES F.C.	8,0	6	DIX SEPT TOURNANTS		6	ABLIS FC SUD 78	9,4	6			
MAUREPAS AS	12,0	6	BONNIERES FRENEUSE F.C.	16,0	6	FONTENAY LE FLEURY		6	JOUY EN JOSAS U.S.		6			
D2A			D3B			D5A			D6A					
BAILLY NOISY SFC	9,0	6	VALLEE 78 F.C.	5,0	6	JUZIERS F.C.	fft	fft	GUERNOISE AS	fft	fft			
CONFLANS F.C.	11,0	6	VILLEPREUX F.C.	3,0	6	MAULOISE U.S.	2,1	6	MEZIERES A.J.		6			
VERSAILLES 78 FC	3,0	6	CHATOU AS	4,0	6	EPONE USBS		6	VERNOLITAIN STADE		6			
CLAYES SS/BOIS U.S.M	6,0	6	CHAMBOURCY ASM	6,0	6	GUITRANCOURT ASF	1,0	6	TRIEL AC		6			
MONTIGNY LE BX AS	9,0	6	ELANCOURT O.S.C.	4,0	6	MANTES OLYMPIQUE	fft	fft	PORCHEVILLE FC		6			
TRAPPES E.S.	6,0	6	MAUREPAS AS	9,0	6	GUERVILLE ARNOUVILLE		6	JUZIERS F.C.	fft	fft			
GUYANCOURT ES	6,0	6	COIGNIERES F.C.	7,0	6	VERNOLITAIN STADE	6,0	6	FONTENAY ST PERE AS		6			
JOUY EN JOSAS U.S.	7,0	6	MONTIGNY LE BX AS	7,0	6	BONNIERES FRENEUSE F.C.	2,1	6	ECQUEVILLY EFCE		6			
RAMBOUILLET YVELINES	5,0	6	PLAISIROIS F.O.	5,0	6	VAUXOISE ES	1,0	6	MANTES LA VILLE FC		6			
BOIS D'ARCY A.S.	5,0	6	VOISINS F.C.	5,0	6	VILLENES ORGEVAL	7,0	6	MANTES OLYMPIQUE		6			
NEAUPHLE-PONT.	2,0	6	MARLY LE ROI U.S.	11,0	6	ISSOU AS		6						
AUBERGENVILLE F.C	3,0	6	POISSY AS	8,0	6	MANTES U.S.C.	5,0	6						
D2B			D4A			D5B			D6B					
BOUGIVAL FOOT	10,0	6	CONFLANS F.C.	6,3	6	BOUGIVAL FOOT	3,0	6	BEYNES F.C.		6			
CARRIERES S/SEINE US	4,0	6	VERNEUIL S/SEINE US	5,0	6	HOUILLES S.O.	2,1	6	FEUCHEROLLES USA		6			
CHANTELOUP LES V. US	9,0	6	MAISONS-LAFFITTE F.C	2,0	6	SARTROUVILLE F.C.	fft	fft			6			
HARDRICOURT US	5,0	6	BREVAL LONGNES F.C.	3,1	6	HOUILLES A.C.	4,0	6	MAURECOURT F.C.		6			
MAULOISE U.S.	5,0	6	MAGNANVILLE F.C.	9,0	6	VILLEPREUX F.C.	7,0	6	CHAMBOURCY ASM		6			
CHESNAY 78 F.C. LE	15,0	6	SARTROUVILLE F.C.	6,0	6	CROISSY U.S.	4,0	6	ST GERMAIN EN LAYE F.C.		6			
EPONE USBS	9,0	6	ROSNY S/SEINE C.S.M.		6	CHATOU AS	5,0	6	CHESNAY 78 F.C. LE		6			
VERNEUIL S/SEINE US	11,0	6	GUERNOISE AS	fft	fft	ACHERES C.S.	fft	fft	LOUVECIENNES A.S.		6			
VOISINS F.C.	4,0	6	TRIEL AC	10,0	6	MONTESON U.S.	13,0	6	ANDRESY F.C.		6			
HOUDANAISE REGION FC	7,0	6	ANDRESY F.C.		6	CARRIERES S/SEINE US	2,0	6	MAISONS-LAFFITTE F.C		6			
VALLEE 78 F.C.	9,0	6	GARGENVILLE STADE		6	VERSAILLES JUSSIEU A.S.	14,0	6	MESNIL LE ROI A.S.		6			
VELIZY ASC	5,0	6	MEZIERES A.J.		6	CARRIERES GRESILLONS		6						

Pts = Points de bonus ou de pénalité au classement